



Compte-rendu de la réunion de concertation avec les acteurs de Mayotte

Travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du volet ultramarin du Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA)

Le 16 mars 2021, en visioconférence

Direction de l'Appui aux Stratégies Biodiversité
Animatrices : Bénédicte Valadou et Hélène Udo
Rédaction : Bénédicte Valadou

Le Ministère de la Transition Ecologique et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont confié à l'Office français de la biodiversité (OFB) l'élaboration d'un Plan National en faveur des Migrateurs Amphihalins (PNMA). L'ensemble des départements et régions d'outre-mer présente à *minima* **47 espèces de poissons diadromes** (poissons et macrocrustacés), en majorité amphidromes, contre 12 espèces en métropole.

Concernant l'élaboration du volet ultramarin du PNMA, une première mission a été organisée par l'OFB en Guyane, puis en Martinique en présentiel en octobre 2020. Du fait du contexte sanitaire, les ateliers dédiés aux trois autres DROM ont été reportés au T1 2021 en distanciel. Ainsi, l'atelier dédié à Mayotte a eu lieu le 25 février 2021.

L'objectif est de rencontrer l'ensemble des acteurs des territoires à associer à la démarche dans le but :

- 1- Faire connaissance entre acteurs concernés par les migrateurs amphihalins et échanger sur les travaux engagés ;
- 2- Partager les constats et les besoins pour faire un état des lieux de la situation actuelle ;
- 3- Formuler des propositions spécifiques au territoire en faveur d'une meilleure gestion de ces espèces et du continuum terre-mer.

A l'issue de ces différents temps de concertation, une session dédiée au PNMA devrait être programmée lors d'une rencontre *espérée au cours du second semestre 2021* pour une mise en commun avec les autres départements d'outre-mer qui constituera le socle du volet ultramarin du PNMA.

Ce compte-rendu reprend l'ensemble des échanges qui ont eu lieu via les plateformes Klaxoon et Zoom lors de la réunion qui s'est tenue le 16 mars 2021.

Le support de l'atelier est joint à ce compte-rendu en format PDF.

4ème atelier de concertation ultra-marin à Mayotte : le mardi 16 mars, 13h30-16h30, en distanciel

I. Liste des participants présents

- AKBARALY Anil, Conseil Général
- BEILLEVAIRE Christian, Conservatoire du littoral
- MOUTARDIER Grégoire, OFB
- THOUVIGNON Loïc, OFB
- SAVOUREY Grégoire, IUCN
- VAN-GEMERT Amélie, DEAL

Sont excusés/ se sont faits représenter :

- SCHOLTEN Naomi, OFB
- ROUYER Nicolas, OFB
- LECHIGUERO André, DEAL

II. Agenda de l'atelier

L'atelier a été programmé sur 3 heures et divisé en 4 séquences de travail via un tableau Klaxoon préalablement investi par les organisatrices :

- Faire connaissance** : un temps de partage et d'échange visant à permettre à chacun de « briser la glace » en répondant à plusieurs questions via l'Outil Klaxoon.
- Partager l'état des lieux et l'enrichir** : à l'aide de la méthode SWOT / AFOM, chaque participant contribue au partage des enjeux et des pressions propres à son territoire en identifiant ses forces, ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.
- Formaliser des propositions spécifiques au territoire** : à partir des grands thèmes identifiés, les participants formulent des propositions comme des actions précises, pour répondre aux problématiques posées.
- Synthèse et bilan** : un temps d'échange sur la suite des travaux et sur les impressions à l'issue de l'atelier.

Quelques règles de travail sont données afin d'avoir des échanges bienveillants et constructifs dans lesquels chacun participe activement.

III. Déroulé de l'atelier

A. Séquence 1 : Faire connaissance

L'OFB prend un temps pour présenter son organisme, ses missions d'ordre général, ses missions dans les outre-mer et ses missions spécifiques aux espèces amphihalines (Cf. diapositives 7 à 10).

Le PNMA, ses objectifs, les espèces concernées et ses modalités d'élaboration sont ensuite présentés à l'ensemble des participants (Cf. diapositives 11 et 12).

S'ensuit le « brise-glace » sur un format de questions, afin de s'approprier l'outil Klaxoon.
En voici quelques résultats :

5' 1. A quel type de structure appartenez-vous?
Quel est votre périmètre d'intervention ?

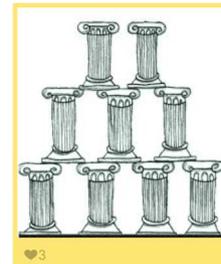
Légende

- Bureaux d'étude
- Services de l'Etat
- Collectivités
- Gestionnaires d'espaces naturels
- Chercheurs
- Acteurs socio-économiques (professionnels de la pêche, de l'énergie, des ports, ...)
- Autre

• Dupliquez le post-it (cf. légende) qui correspond à votre structure
• Inscrivez votre nom et prénom dans le post-it correspondant à votre structure
• Déposez votre post-it à l'endroit correspondant

En un mot, que représentent les migrateurs amphihalins pour vous ?

Qu'est-ce que le PNMA vous évoque ?



On note que les acteurs présents travaillent à l'échelle de Mayotte dans son ensemble. L'ensemble des personnes présentes a néanmoins une approche transversale à travers le continuum terre-mer et à ce titre, des attentes sur ce projet pour renforcer les connaissances et la communication sur ces espèces.

Il y a des représentants du conseil général de Mayotte et de l'Etat avec la DEAL, l'OFB (dont le parc marin) et le conservatoire du littoral. Le comité français de l'IUCN représente les associations de protection de la nature. L'ensemble des partenaires représentés permet donc d'avoir une vision partagée du territoire assez évidente. On notera l'absence de certains acteurs clés, pourtant invités comme des partenaires socio-économiques, les organismes de recherche ou encore bureaux d'étude.

B. Séquence 2 : Partager l'état des lieux et l'enrichir

En introduction de la 2nde séquence, l'OFB présente quelques résultats des travaux issus du partenariat entre l'ONEMA et le Museum national d'histoire naturelle qui ont abouti à des publications entre 2012 et 2015 (Cf. diapositives 15 et 16).

Un exercice est ensuite proposé aux participants : les participants positionnent individuellement des post-it sur le tableau blanc via 4 couleurs, afin de permettre un tour d'horizon via la méthode SWOT/AFOM ((Cf. diapositives 17 et 18) :

- Un point faible
- Une menace/ un risque potentiel qui a été identifié
- Un atout de Mayotte pour la conservation et la gestion durable des amphihalins

- Une opportunité/ un retour d'expérience/ une action bénéfique ou transposable en faveur de ces espèces

Le nombre de post-it est illimité !

L'équipe d'animation se charge de faire des regroupements d'idées et de les proposer aux participants afin de savoir si ces constats sont ou non partagés par l'ensemble de l'assemblée. Les photos des tableaux obtenus se trouvent en annexe de ce compte-rendu.

En préambule, il est rappelé :

- qu'il n'y a pas d'office de l'eau à Mayotte et que les missions normalement attribuées à un tel organisme ne sont pas déployées sur l'archipel par un partage entre les entités existantes. La mise en place de l'ARB, en cours de préfiguration, pourrait combler ces lacunes (il y a actuellement une mission du CGEDD sur les offices de l'eau, à suivre...)
- que les cours d'eau mahorais sont pauvres en oxygène
- que les espèces amphihalines ne peuvent être présentes sur la liste des espèces protégées, n'ayant aucun statut le permettant. La police de la pêche ne peut donc pas interdire leur capture.

Les **atouts** de Mayotte pour la conservation/gestion des migrateurs amphihalins, sont :

- **Un certain nombre de travaux réalisés ou en cours sur lesquels s'appuyer** :
 - les connaissances liées aux réseaux (DCE...),
 - le programme Rezord-May, dont l'un des objectifs est de proposer une méthodologie de définition des conditions de référence pour les peuplements de poissons et macrocrustacés des cours d'eau de Mayotte,
 - les différents programmes du département Sciences et Technologies du Centre Universitaire.
- Le **réseau d'acteurs locaux** présents sur le territoire (OFB, conseil général, DEAL, conservatoire du littoral, IUCN, Centre Universitaire de Mayotte...) et motivés avec un **renforcement des liens** sollicité.

Les **opportunités** qui ont été soulignées pour Mayotte sont les suivantes :

- Une **ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) en cours de préfiguration** : profiter de l'exercice pour y intégrer les missions que seraient celles d'un office de l'eau,
- Des **outils de planification** en cours de révision (SDAGE, SAR/SRB...) et l'élaboration d'une **nouvelle stratégie nationale (SNB3)**,
- La perspective de la **liste rouge régionale des espèces menacées** pour les poissons et les macro-crustacés dans les 3 ans à venir
- Profiter **des études en cours sur les Bichiques** à La Réunion pour mieux connaître les espèces (thèse : Etude du bichique à La Réunion : du recrutement d'une espèce amphidrome à l'éco-socio-système, de C. THOMAS, ...)

Les **points faibles** de Mayotte pour la conservation / gestion des espèces amphihalines sont :

- **Le manque de connaissances sur les traits de vie des espèces** (calendrier de migration, phase larvaire, cycle de reproduction et saisonnalité...), leur taxonomie, l'évolution des effectifs des populations et leur répartition
- **Le manque de connaissance sur les milieux** (embouchures, récif...)
- **Une réglementation peu appropriée au contexte insulaire** : difficultés de prise en compte des espèces malgré l'arrêté préfectoral 361/DEAL/SEPR/2018 où sont mentionnées 12 espèces de poissons migrateurs et 5 espèces de crustacés migrateurs protégés ; difficultés de respecter le DMB ; pas de liste de cours d'eau...
- **Le manque de partage de données** : pas assez de regroupements des informations, de la bibliographie déjà établies sur le territoire, dispersion des données existante,
- **Une sensibilisation insuffisante** de la population sur le sujet, **mieux accompagner le citoyen** dans sa compréhension des documents existants.

Les différentes **menaces/risques** potentiels qui ont été cités sont :

- **Les nombreuses menaces sur le continuum terre-mer :**
 - artificialisation des cours d'eau, imperméabilisation des sols,
 - rejets urbains,
 - déforestation, agriculture intensive,
 - peu de contrôles sur les DMB souvent non respectés,
 - beaucoup de prises d'eau AEP (90% de l'eau prélevée)
- **La perte en biodiversité :** disparition probable de l'**espèce endémique** *cotylopus rubripinis*,
- **L'augmentation accélérée de la démographie :** de nombreuses pressions à venir (braconnage, pollution, captages...)

C. Séquence 3 : Formaliser des propositions spécifiques au territoire

A l'issue de la séquence 2, les participants travaillent en commun afin de reformuler les idées et de proposer des solutions ou/et des pistes d'amélioration pour répondre à la problématique. L'objectif étant de formuler des orientations, voire des actions, à porter pour Mayotte dans le cadre du PNMA.

3 sujets ont été retenus à savoir : l'amélioration des connaissances, la préservation des habitats et de la continuité écologique et les pressions.

Les participants précisent qu'il ne faut pas oublier de mettre la croissance démographique comme toile de fond, puisqu'elle sera responsable des impacts à anticiper.

S'agissant de la thématique « **Amélioration des connaissances** », 4 propositions ont été formulées :

- Mettre en place une stratégie d'acquisition de connaissances sur ces espèces partagées par tous : prendre attache du centre Universitaire de Mayotte et de la CCIM notamment pour le projet de Technopole
- Établir la liste rouge concernant les poissons et les macro-crustacés diadromes
- Mettre en place une étude permettant d'identifier les substrats favorables aux zones de frai pour les différentes espèces (nécessaire pour les services instructeurs d'un aménagement / entretien)
- Mettre en place un réseau de surveillance des eaux en milieu saumâtre et dans la mangrove

Concernant la « **Préservation des habitats et de la continuité écologique** », 3 propositions sont ressorties :

- Rétablir les continuités écologiques en s'appuyant sur les travaux en cours (SRCE, SAR/TVB...)
- Recourir au génie végétal pour les continuités latérales : restaurer la ripisylve et les habitats des berges, reboiser, lutter contre l'érosion
- Stopper la perte en surface de zones humides (terrestres et mangroves), notamment en travaillant avec les acteurs de l'agriculture et de l'urbanisme

Concernant les « **Pressions** », 3 propositions sont ressorties :

- Mettre en place une coordination, notamment des contrôles (impacts + auprès de la population), sur les P° portées sur les cours d'eau
- Mettre en place une stratégie de communication et sensibilisation (intégrant l'ensemble des acteurs comme les lavandières, les agriculteurs et les élus) dédiée aux espèces diadromes,
- Mettre en place une étude permettant de quantifier des pressions et de renforcer l'auto-contrôle afin de prioriser les actions pour diminuer ces pressions

D. Séquence 4 : Bilan de l'atelier et suites à donner

Une fois le planning prévisionnel des suites du projet présenté (diapositive 23), la parole est laissée libre aux participants sur leurs ressentis/ impressions à l'issue de l'atelier.

Les participants sont globalement satisfaits, considèrent que l'atelier a été enrichissant et qu'il y a eu un certain consensus au sujet de l'état des lieux. Ils le résument ainsi :

Coworking
Interactif Constructif
Coordination
synthétique

ANNEXE : Résultat du SWOT de la séquence 2

